

# **Communauté d'agglomération du Grand Guéret**

**Élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal**

**PORTER A CONNAISSANCE – octobre 2024**

**Liste des Servitudes d'Utilité Publique  
et des éléments de contexte**

## Commune d'Ajain

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 – Servitude relative à la protection de bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt de l'EHPAD d'Ajain		EHPAD d'Ajain
AC1 – Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise de l'Assomption de la Vierge	Classement le 26/12/1930	Unité territoriale de l'Architecture et du Patrimoine – 14, avenue Louis Laroche 23000 Guéret
EL11 – Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération en application des articles 4 et 5 de la loi n°69-7 du 3 janvier 1969			
EL7 – Servitude d'alignement des voies publiques	RN 145	Délibération du	Conseil départemental de la Creuse – Pôle Aménagement du Territoire -14, avenue Pierre Leroux 23011 Guéret Cédex
EL7 – Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D3	Délibération du 24/08/1872	Conseil départemental de la Creuse – Pôle Aménagement du Territoire -14, avenue Pierre Leroux 23011 Guéret Cédex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon -Aubusson – La Mole		RTE – Centre Développement Ingénierie Toulouse – 82 chemin des courses Cédex 1 Maintenance : groupe maintenance Réseaux Massif Central Ouest -5 rue Lavoisier – 15005 Aurillac Cédex
I4 – Servitude relative à	Antenne de Sainte-Feyre		RTE – Centre Développement Ingénierie

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
l'établissement des canalisations électriques			Toulouse – 82 chemin des courses Cédex 1 Maintenance : groupe maintenance Réseaux Massif Central Ouest -5 rue Lavoisier – 15005 Aurillac Cédex
T4 – Servitude aéronautique de balisage			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T5 – Servitude aéronautique de dégagement			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Etang De Signolles Et Etang De Champroy		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée Du Verraux Et Ruisseaux Affluents (Fragne, Clavérolles, Rio Bazet)		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Les chênes	Arrêté du 26/01/2023	Ajain
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 100m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	État
Cavités souterraines	Souterrain de la Courcelle Aqueduc de Bonnefond	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Ateliers réparations de machine agricoles Atelier de mécanique automobile, carrosserie Serrurerie, forge, travail des métaux Décharge d'ordures ménagères – lieu dit Les Bréjauds Cuves de carburants – Hospice d'Ajain	Base CASIAS	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	2 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : - CMGO- carrières et matériaux du grand Sud ouest – Pont à Libaud - COLAS SUD-OUEST Pont à Libaud –		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1571 du 17 septembre 1999	
Assainissement - Lagunage aéré - Route de Guéret	Conformité au DERU 2023	DERU 2023	commune

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	<p>Accès à eau potable à réaliser, déconnexion de l'ancienne canalisation apport d'eau ECP</p> <p>Curage des lagunes en 2023, débit entrant très important ; pourtant, travaux réalisés sur réseau cf. diagnostic - d'autres investigations doivent être menées</p>		
Plans d'eau	<p>Lieu-dit "Moulin du Creuzet" - parcelle AW 146</p> <p>Lieu-dit "Bervieille" - parcelles ZH 26,27,et 18</p> <p>Lieu-dit "Puy Gaillard" - parcelle ZD 32</p>		

## Commune d'Anzême

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Saint Pierre	Monument historique en totalité à l'exclusion de la sacristie- classé le 01/05/1933	<b>Unité territoriale de l'architecture et du patrimoine</b> 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC2 – Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Cascade des Moulines	Site inscrit : arrêté ministériel du 25/04/1991	<b>DREAL Nouvelle Aquitaine</b> Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Gorges d'Anzême (parcelles n° 1869 à 1872, 1875, section B du cadastre d'Anzême ; n° 437 à 439, section D du cadastre de Champsanglard)	Sites inscrits -Arrêté ministériel du 24/04/1944	<b>DREAL Nouvelle Aquitaine</b> Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Besse	Arrêté préfectoral de DUP du 21/07/1969	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	La Creuse	Arrêté préfectoral de DUP du 21/07/1969	<b>Agence régionale de santé</b> 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques	Route départementale D14	Délibération du 22/08/1878	<b>Conseil départemental de la Creuse</b> Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon - Aubusson - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat – Guéret – Peyrat le Château		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)		Arrêté préfectoral du 31/12/2016 portant approbation du Référentiel Départemental de la DECI Règlement départemental de DECI en vigueur arrêté en date du 07/07/2023	<b>SDIS de la Creuse</b> Groupement ingénierie des risques Domaine des Champs Blancs – 23000 Guéret
Arrêté de protection de biotope	Rochers de jupille		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Gorges de la Grande Creuse	Arrêté ministériel du 26/12/2008	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Grande Creuse		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Plan paysage			Communaute D'agglomeration Du Grand Gueret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Travaux miniers Areva	Le Vignaud		
Secteur d'information sur les sols	Stériles Le Vignaud – parcelles AE 256	Arrêté n°23-2021-05-03-00002 du 3 mai 2021	BRGM Bureau des recherches géologiques et minières Tour Mirabeau, 39 Quai André Citroën 75739 Paris
Risques miniers	Anciens sites miniers : fluorine et uranium		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Décharge, dépôt de gravats – lieu dit Fousoy Site minier pour l'exploitation d'uranium « Le Vignaud »	Base CASIAS	
ICPE	ANZEM RECUP SARL – Les Veillères – non seveso PEW ANZEME SAS – 420 rue des Mattes – ZI Athélia 1 – Bâtiment C – non seveso		
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	2 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : - ANZEM RECUP SARL – Les Veillères – - PEW ANZEME SAS – 420 rue des Mattes – ZI Athélia 1 – Bâtiment C		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement,</b>

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
			<b>de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Assainissement Anzème -Anzème - Route du Pré des îles ( lagunage naturel)	Conformité DERU 2023 Diagnostic en cours, fin en 2025	DERU 2023	commune
ANZEME-CHIGNAROCHE - Chignaroche (lit bactérien)	Conformité DERU 2023 Diagnostic en cours, fin en 2025		
ANZEME-PECHADOIRE - Péchadoire (lagunage naturel)	Conformité DERU 2023 Diagnostic en cours, fin en 2025		

## Commune de La Brionne

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau Gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villestivaud	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villestivaud 1	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villestivaud 2	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D76	Délibération du 23/11/1945	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D4	Délibération du 23/11/1945	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
			Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Stockage de charbon Fabrique de bitume – 4 rue de l'Usine Dépôt de liquides inflammables – gare SNCF Décharge – dépôts de verts – Lieu dit Les Loges Dépôt de liquide inflammable – Route de la Gare Dépôts de liquides inflammables – Rue de l'Ecole	Base CASIAS	
Assainissement - Les Loges (Filtres plantés de roseaux)	Conforme au DERU 2023  Diagnostic en cours, fin en 2025	DERU 2023	

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
La Brionne - La Station (Filtres plantés de roseaux)	<p>Ce système d'assainissement n'est pas répertorié dans la base de données réglementaires ministérielle. Un dossier descriptif des ouvrages doit-être fourni à la DDT afin d'effectuer une régularisation administrative du système de traitement.</p> <p>Diagnostic en cours, fin en 2025</p>		

## Commune de Bussière Dunoise

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Saint-Symphorien	inscription le 26/03/1969	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Croix sur la place publique, au nord de l'église	inscription le 16/07/1925	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Balsac 1,2,3,4	Arrêté préfectoral de DUP du 24/07/2013	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cessac 1	Arrêté préfectoral de DUP du 27/10/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cessac 2	Arrêté préfectoral de DUP du NA	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de jarissou 1,2,3,4 et 5	Arrêté préfectoral de DUP du 24/07/2013	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	La size	Arrêté préfectoral de DUP du 27/10/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	La vergne	Arrêté préfectoral de DUP du 27/10/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le Chatelard	Arrêté préfectoral de DUP du 11/07/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les cubes	Arrêté préfectoral de DUP du 27/10/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Monneger	Arrêté préfectoral de DUP du 29/06/1937	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maumont 1,2,3	Arrêté préfectoral de DUP du 24/07/2013	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Peu chaud 1,2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/07/2013	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Vennes	Arrêté préfectoral de DUP du 27/10/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D14	Délibération du 24/08/1897	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des	Route départementale D22	Délibération du 19/08/1884	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
voies publiques			Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne Eguzon - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Gorges de la Grande Creuse	Arrêté ministériel du 26/12/2008	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Bois de Montpion et de Chabannes		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Bois et landes de Bord		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Grande Creuse		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Plan paysage			Communauté d'agglomération Du Grand Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Fabrique d'allumettes chimiques Décharge d'ordures ménagères – lieu dit La Cour	Base CASIAS	

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	<p>Mécanique générale – Route de Guéret            Fabrique de pièces mécaniques, travail des métaux (transformation) – Route de Guéret            Dépôt de liquides inflammables – 1 rue Jules Védrines</p>		
<p>Assainissement - lagunage naturel et filtre de finition</p>	<p>Conforme au DERU 2023</p> <p>Diagnostic à réaliser</p> <p>Charge hydraulique supérieure depuis plusieurs années à la capacité nominale de la STEU (133%), des manquements signalés par le SATESE dans l'entretien et l'exploitation des ouvrages du réseau (poste de relevage du lotissement) et de la station d'épuration (nettoyage des ouvrages et des abords non réalisé, rejets fréquents par surverse d'eaux usées non traitées par temps sec, défaut de régulation des ragondins, ...)</p>	<p>DERU 2023</p>	

## Commune de La Chapelle-Taillefert

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Croix de Lardillier	Inventorié monument historique - inscription le 11/10/1930- Projet de PPM proposé le 04/04/2006 (réduit - PDA)	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais 1	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais 2	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Chiroux	Arrêté préfectoral de DUP du 19/10/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le Montmory	Arrêté préfectoral de DUP du 05/08/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Montmalet	Arrêté préfectoral de DUP du 260	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau Gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 1, 2, 3, 4, 5, 6	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Site à Chauves-Souris : Souterrain De La Chenaud		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Foret De Chabriere		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Amendement Dupont	Bande inconstuctible de 75m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité du Queroy (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	Cavité des Lignes (abandon) Cavité des Chenaud (abandon).		
Assainissement -Lagunage naturel	Conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	

## Commune de Gartempe

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrit	Château de Gartempe (façades, toiture et terrain d'assiette, situés sur les parcelles n°875, 876 et 877 section A	Inventorié monument historique – inscription le 25/03/2002	<b>Unité territoriale de l'architecture et du patrimoine</b> 14, avenue Louis Laroche 23 000 GUERET
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 – Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Plan paysage			Communaute D'agglomeration Du Grand Gueret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
assainissement - Bourg -flitre à sable	Conforme au DERU 2023  pas d'observation	DERU 2023	

# Commune de Glénic

## 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise de la Nativité-de-la-Vierge (en totalité y compris le décor peint)	Inventorié monument historique – 15/06/1926 - classement IMH e 18/12/1989	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villemome 1	Arrêté préfectoral de DUP du 05/11/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villemome 2	Arrêté préfectoral de DUP du 05/11/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villemome 3	Arrêté préfectoral de DUP du 05/11/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villemome 4	Arrêté préfectoral de DUP du 05/11/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
I1 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	DN150-1977-La Cellette_Guéret	Arrêté n°2016-019-12 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	DN150-1977-La Cellette_Guéret	Arrêté n°2016-019-14 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon - Aubusson - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Sainte Feyre		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon - Aubusson - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
PM - Plan d'exposition aux risques valant plan de prévention des risques inondation (R111.3)		Arrêté préfectoral de 1984	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		<p>Loi du 15 juillet 1845</p> <p>- application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.</p>	<p>SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex</p>
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Rochers De Glénic		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Grande Creuse		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Le Bois Blondot	Arrêté du 17/06/2013	Glenic
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 75 m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de Villenome (abandon)  Cavité du Got (abandon)  Cavité du Mauques (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	Cavité de la Brousse (abandon) Cavité de Vaumoins (abandon) Cavité du terrier (abandon) Cavité de Villechenille (abandon)		
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères lieu dit Le Saillant	Base CASIAS	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 ICPE agricole ou industrielle est recensée (non Seveso) : CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST – CMGO – Le Grand Champ du Pont les Tailles		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Assainissement - Lotissement des Ecures (Filtres plantés de roseaux)	conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	<b>commune</b>

## Commune de Guéret

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Guéret		Commune de Guéret
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Château des comtes de la Marche (ancien château – façades et toitures y compris la chapelle des Pénitents , salles et cheminées ancien donjon, escalier sur plan carré aile ouest)	classement inv MH le 27/10/1941 ; reste de l'édifice inv MH le 15/06/1926 - Arrêté PDA le 02-09-2013	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Portail et partie des façades de l'ancien Présidial	Ancien Présidial : parties du XVII <sup>ème</sup> : portail place du Marché, façades en retour d'équerre, construites en granit, décorées de pilastres et cartouches, escalier en pierre, salle à rez-de-chaussée de l'avant-corps – inv MH le 26/07/1934 - Arrêté PDA le 02-09-2013	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	La « maison Rocaille »	La « maison Rocaille » inscrite au titre des MH en totalité, et située 60 avenue Gambetta – inv MH le 26/07/2021 - Arrêté préfectoral le 2021-07-26	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Théâtre municipal	inscription au titre des MH en totalité et situé 2 place Varillas et 17 bd Carnot – inv MH le 01/04/2021 - Arrêté préfectoral le 2021-04-01	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Périmètre Oppidum du Puy de Gaudy – Sainte Feyre	INSEE 193	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Rochers dans la forêt de Chabrieres	Arrêté ministériel du 25/01/1929	DREAL Nouvelle Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 31	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 37	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 27	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 28	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 29	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 30	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Chabrieres labyrinthe	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Champegaud 1	Arrêté préfectoral de DUP du 25/01/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Champegaud 2	Arrêté préfectoral de DUP du 25/01/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la Mazade 1	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la Mazade 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la Mazade 2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Chiroux	Arrêté préfectoral de DUP du 19/10/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Fontaine aux sangliers 18, 19, 20, 21, 22, 32	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Fontaine aux sangliers 18, 19, 20, 21, 22, 35, 36	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Fontaine aux sangliers 35, 36	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le grand Masforeau 13	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le grand Masforeau 13, 15, 17	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le grand Masforeau 15	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le grand Masforeau 17	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le petit Masforeau	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le pont de la Bécasse	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le Prieur 7	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les Segauds	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les Segauds 1 gauche	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les Segauds 2 droit	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les six tilleuls 24	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile sud est	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 25	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 26	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 26 c	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 38	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 1, 2, 3, 4, 5, 6	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 2, 1	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 3, 4	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 5	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Rio cledou 6	Arrêté préfectoral de DUP du 23/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n°69-7 du 3 janvier 1969			
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue Gambetta	Délibération du 23/11/1945	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Rue Jean Jaurès, Rue Ingres	Délibération du 17/01/1848	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue Louis Laroche	Délibération du 10/04/1877	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue du Poitou, Rue du Doc La Vilatte, Boulevard Emile Zola, Boulevard St Pardoux	Délibération du 15/06/1861	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue Louis Laroche	Délibération du 26/05/1941	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Place Bonnyaud, Rue Eugène France	Délibération du 23/07/1883	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Rue de Verdun	Délibération du 10/02/1865	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Place Bonnyaud	Délibération du 10/04/1907	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue Pierre Leroux	Délibération du 29/04/1908	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D75	Délibération du 26/05/1941	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Avenue de la Sénatorie, Place Bonnyaud, Boulevard Carnot, Rue de Londres, Rue de Stalingrad	Délibération du 28/01/1851	Ville de Guéret (depuis le 20 juillet 2009)

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D942	Délibération du 15/06/1861	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D942	Délibération du 23/07/1983	Conseil Général
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Guéret	Arrêté n°2016-019-13 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_Guéret	Arrêté n°2016-019-13 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-019-13 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_Guéret	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Château		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Guéret - Châtelus le Marcheix - St Marc		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 1)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Château		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 2)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Château		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
PT1 - servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		Décret du 10 mars 1961	Ministère de l'intérieur
PT1 - servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		Décret du 27/03/01	Ministère de la Défense
PT2 - servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles		Décret du 27/03/01	Ministère de la Défense
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque industriel	Présence d'un établissement SEVESO III- seuil bas	Liste DDRM	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Forêt De Chabrière		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Permis d'aménager	Le Petit Bénédice	Arrêté du NA	Guéret
Permis d'aménager	Champegaud	Arrêté du NA	Guéret
Périmètre d'archéologie préventive	Puy de Gaudy Ste Feyre	Arrêté 1160-2014 modifiant l'arrêté 2012-36 du 23/02/2012	Direction régionale des affaires culturelles 54, rue Magendie, CS 41229 33074 Bordeaux
Secteur d'information sur les sols	Installation technique d'EDF (Site d'une ancienne usine à gaz) -42 avenue Louis Laroche – parcelle AP 269	Arrêté n° 23-2018-12-28-005 du 28/12/2018	BRGM Bureau des recherches géologiques et minières Tour Mirabeau, 39 Quai André Citroën 75739 Paris
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 100m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Etat
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 75m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de Châteauvieux (abandon)  Cavité de la Place Picquerelle (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
	Cavité de Fayolle (abandon) Cavité de l'Age (abandon) Cavité de la Porte Marchedieux (abandon) Ancienne mine de la forêt de Chabrières (carrières) (abandon)		
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Industrie mécanique générale Décharge d'ordures ménagères – Chemin de Guimbelet Imprimerie Tannerie Dépôt de goudron de la Rodde – Chaussée de la Rodde Usine à gaz Dépôt de liquides inflammables – route de Montluçon Dépôt de liquides inflammables – lieu dit Jeudonne Décharges d'ordures ménagères – lieu dit La Buvette Construction aéronautique – aérodrome de Guéret Scierie mécanique – Lieu dir Changors Atelier de réparation automobiles Imprimerie – Rue des Sabots Site solic Tannerie – route de Paris Serrurerie – Guéret Tannerie – Quartier des Chers Fabrication d'allumettes chimiques –	Base CASIAS	

Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
	Guéret Atelier de peinture – Guéret Fabrique de machines agricole – rue Franklin Roosevelt Usine à gaz hydrogène à Avenue Louis Laroche Fabrique de fermetures métalliques – zone industrielle Dépôt de liquides inflammables – zone industrielle Fabrique de meubles et vernissage de bois – zone industrielle Dépôt de fioul – Centre hospitalier de Guéret Fabrique de pièces détachées, traitement des métaux – 39 rue Franklin Roosevelt Serrurerie, métallerie, fermetures – zone industrielle Constructions métalliques – Zone industrielle Stockage de pneumatiques et manutention – zone industrielle de Cher du Prat Imprimerie, fabrique de cahiers – 1 avenue Pierre Leroux Dépôts de liquides inflammables – 4 avenue du Bourbonnais Dépôts de liquides inflammables – avenue Manouvrier Fabriques d'allumettes chimiques – Guéret Teinturerie – rue d'Armagnac Usine de carbonisation des bois et dérivés – Route de Paris Dépôt de liquides inflammables – 11 avenue Gambetta Fabrique de floks – Maupuy		

Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
	Construction mécanique, mécanique générale, carrosserie – zone industrielle de Cher du Prat Constructions métalliques et pièces métalliques – Réjat Revêtement chimique de métaux – Réjat Décharge d'ordures ménagères – Forêt de Chabrières Dépôt de liquides inflammables – Pisserate Scierie mécanique – route de Maindigour Scieries mécaniques – avenue Gambetta Imprimerie – 8 boulevard Carnot Fabriques de produits chimiques – lieu dit Le Peuronceau Fabrique d'appareils pour éclairage – Réjat Quincaillerie appareil de chauffage – 6 avenue de l'Ancienne Mairie Imprimerie papeterie – 11 rue Grande Fabriques de ferrures pour lignes électriques et candélabres – Réjat Fabrique de ferrures pour lignes électriques et candélabres – Réjat Fabrique de matériel électrique – Réjat Dépôt d'ordures ménagères – zone industrielle Station de transit d'ordures ménagères – zone industrielle Dépôt de liquides inflammables – route de Paris Dépôt de liquides inflammable – Route de Courtille Fabrique de bijoux – 35 route du Prat		

Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1571, n°99-1572 et n°99-1573 du 17 septembre 1999	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	<p>10 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 ICPE non Seveso :</li> <li>- AFBAT SA - ZI Cher du Prat</li> <li>- AMIS – ZI de la Garguette</li> <li>- CARMAFIX SA – zone industrielle 35 route Cher du Prat</li> <li>- EVERIAL SA – ZI de Réjat</li> <li>- SAS ABIODIS CREUSE – 9 avenue Charles de Gaulle</li> <li>- SAUTHON INDUSTRIES SA - ZI Cher du Prat</li> <li>- SITA Sud Ouest – ZI de Réjat</li> <li>- SMGG SARL (NOZ) – Route de Cher du Prat</li> </ul> <p>1 ICPE SEVESO : PICOTY ZI de Réjat – seveso seuil bas (dépôt d'hydrocarbures).</p>		<p><b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret</p> <p><b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret</p> <p><b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret</p>
Assainissement - Les Gouttes (boue activée aération prolongée)	<p>Conforme au DERU 2023</p> <p>Risque de non-conformité dans les années à venir (2024 en cours d'examen), nombreux déversements sur le réseau et en tête de station.</p> <p>Diagnostic en cours</p>	DERU 2023	
Le Bourg (lagunage naturel)	<p>Conforme au DERU 2023</p> <p>Diagnostic en cours, fin en 2025</p>		

## Commune de Jouillat

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Château	Inv MH - inscription le 15/06/1926	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église Saint-Martial	Inv MH - inscription le 11/05/1932	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-019-05 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-019-12 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-019-14 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon - Aubusson - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Eguzon - Aubusson - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Grande Creuse		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Lotissement communal	Arrêté du 19/08/2019	Jouillat
Travaux miniers Areva	Mas Roussine		

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Travaux miniers Areva	Lombarteix		
Secteur d'information sur les sols	Mas Roussine (ancien site minier uranifère du Mas Roussine) – parcelle ZT 3 – commune de Champsanglard	Arrêté n° 23-2021-05-03-00006 du 3/05/2021	BRGM Bureau des recherches géologiques et minières Tour Mirabeau, 39 Quai André Citroën 75739 Paris
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 75 m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité des Vaux Barons (abandon) Cavité de Villecoulon (abandon) Cavité de Chabanne (abandon) Cavité de Bruledis (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	
Risques miniers	uranium		
Anciens sites industriels	Décharge de vert et autres indéterminés – Lieu dit Le Pont Supérieur Décharge d'ordures ménagères Atelier de carrosserie automobile Site minier de Lombarteix pour l'exploitation d'uranium Dépôt de liquides inflammables – Lieu Le Chêne	Base CASIAS	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	2 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : - EDAC ECO DECONSTRUCTRION AUTO CENTRE – Les Bréjeaux - GAEC LE BREUIL – ex EARL DAUGER – Le breuil		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret

## Commune de Mazeirat

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-019-17 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-07 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
		2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'un barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Scierie mécanique – centre bourg Atelier de mécanique générale - Bourg	Base CASIAS	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : EARL DE LONGEVILLE- BIARD - Longeville		<p><b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret</p> <p><b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret</p> <p><b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret</p>

## Commune de Montaigut le Blanc

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Buttes et ruines du Château (parcelles n° 473 à 478, section A du cadastre)	Site inscrit 31/07/1945	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Restes du château	Inv MH - inscription le 15/06/1926	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Butte et ruines du château à Montaigut-le-Blanc	Arrêté ministériel du 31/07/1945	DREAL Nouvelle Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de montaigut bourg	Arrêté préfectoral de DUP du 27/12/2011	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Guéret - Châtelus le Marcheix - St Marc		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Plan paysage			Communauté d'agglomération Du Grand Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Cavités souterraines	Cavité de La Petite Neuville (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Dépôt de liquides inflammables – centre bourg Scierie mécanique	Base CASIAS	
Assainissement - Gare (Lagunage naturel)	Conforme au DERU 2023 Diagnostic à réaliser	DERU 2023	

## Commune de Peyrabout

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt domaniale de Saint-Yrieix-Les-Bois		
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Peyrabout		Commune de Peyrabout
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Savennes		Commune Savennes
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de thimbaudoux 1 et 2	Arrêté préfectoral de DUP du 19/11/2010	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de thimbaudoux nouveau	Arrêté préfectoral de DUP du 19/11/2010	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Côte de la dame 1	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Côte de la dame 2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le chiroux amont (retenue b1)	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les sechauds 1	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les sechauds 2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Petillat	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Peyrabout	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Saint yrieix 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Tigoulet 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D3	Délibération du 15/04/1890	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D52	Délibération du 15/06/1890	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac

## Commune de Saint Christophe

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le masgiral	Arrêté préfectoral de DUP du 17/07/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Foret De Chabrière		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Eco village de la Grangeade	Arrêté du 02/12/2012	St-Christophe
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 75m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité du Masgiral (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires

<b>Éléments</b>	<b>Natures</b>	<b>Actes de référence</b>	<b>Gestionnaires</b>
	Cavité des Forges (abandon)		Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Décharge ordures ménagères	Base CASIAS	
Assainissement - Lotissement La Grangeade (Filtres plantés de roseaux)	Conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	

## Commune de Saint-Eloi

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de montpigeaud	Arrêté préfectoral de DUP du 19/11/2010	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le montmory	Arrêté préfectoral de DUP du 05/08/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Montmalet	Arrêté préfectoral de DUP du 260	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D42	Délibération du 22/08/1907	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne Eguzon - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance :

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
			Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée du Taurion et affluents	Arrêté ministériel du 27/05/2009	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Hétraies acidiclinales et prairies du mas Thubert		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée Du Taurion, Des Sources à La Confluence Avec La Vienne		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble de son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Plan paysage			Communauté d'agglomération Du Grand Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de Serra Alta (abandon) Cavité de Massebrot (abandon) Cavité de Pleine-Faye (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères	Base CASIAS	

## Commune de Saint-Fiel

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Périmètre église de la Nativité-de-la-Vierge Glénic	INSEE 092	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église Saint-Fidèle	Inv MH - inscription le 21/09/1983	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Colombier du château (façades et toitures)	Inv MH - inscription le 07/09/1978	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Saint-Fiel	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-019-12 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-019-13 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
transport et de distribution de gaz			de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-019-13 du 19/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn80-2001-Brt Saint-Fiel	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn150-1977-La Cellette_gueret	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 1)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
			Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 2)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
PM - Plan d'exposition aux risques valant plan de prévention des risques inondation (R111.3)		Arrêté préfectoral de 0000	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Marais du Chancelier		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Le Bourg	Arrêté du 30/06/2010	St-Fiel
Permis d'aménager	Le Clos des Chênes	Arrêté du 30/07/2012	St-Fiel
Permis d'aménager	Eco Quartier	Arrêté du 15/01/2020	St-Fiel
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 75m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Conseil départemental
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Cavités souterraines	Cavité de Lardilat (abandon) Cavité de Bournazeau (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1572 du 17 septembre 1999	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	2 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : - EVOLIS 23 (SIERS) – ZA Cher du Cerisier - PEW SAINT-FIEL SAS – 420 rue des Mattes – ZI Athélia 1 – bâtiment C		<p><b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret</p> <p><b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret</p> <p><b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret</p>
Assainissement - Le Chapitre (Bourg) (Lagunage naturel)	Conforme au DERU 2023  Curage des lagunes en 2023, diagnostic réalisé en 2023, travaux prescrits par le schéma directeur à mettre en œuvre	DERU 2023	

## Commune de Saint-Laurent

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D4	Délibération du 23/12/1877	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Saint-Laurent	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-05 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn80-1999-Brt Saint-Laurent	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn80-1999-Brst Saint-Laurent	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
PM - Plan d'exposition aux risques valant plan de prévention des risques inondation (R111.3)		Arrêté préfectoral de 1985	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T4 – Servitude aéronautique de balisage			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T5 – Servitude aéronautique de dégagement			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Pierre Brune	Arrêté du 31/08/2011	St-Laurent
Inondation	Risque inondation – document valant PPRI d'après l'article L. 562-6 du code de l'environnement	Arrêté du 07/01/1985	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d'u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

<b>Éléments</b>	<b>Natures</b>	<b>Actes de référence</b>	<b>Gestionnaires</b>
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères	Base CASIAS	
Assainissement - Saint Laurent - Le Chien (Filtres plantés de roseaux)	Conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	

## Commune de Saint-Léger-le-Guérétois

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt sectionale du Bourg Et Les Flottes		
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Saint-Léger-Le-Guérétois		Commune de St Leger Le Gueretois
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt sectionale du Maupuy		Commune de St Leger Le Gueretois

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Rochers des Pierres Civières sur le flanc de la montagne du Maupuy	Arrêté ministériel du 16/02/1933 – section A n°1286 appartenant à 7 villages	DREAL Nouvelle Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	De Pierres Civieres	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	De Pierres Civieres et des Coussieres 1,2 et 3	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le bourg	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les betouilles	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 14	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 15	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 19	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 21	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 22	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 23	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 28	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 11	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 12	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 4	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 4 bis	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 4-5-6	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 5	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 6	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 6 bis	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord ouest 8	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile sud est	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile sud ouest 2	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile sud ouest 28	Arrêté préfectoral de DUP du 22/03/1948	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy sud ouest 1	Arrêté préfectoral de DUP du 01/07/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D76	Délibération du 12/09/1939	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Guéret - Châtelus le Marcheix - St Marc		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Foret De Chabrière		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères – Lieu dit Puy Aulin	Base CASIAS	
Assainissement - Lagunage naturel et filtre planté de roseaux	Conforme au DERU 2023 diagnostic en cours, fin 2025	DERU 2023	

## Commune de Saint-Silvain-Montaigut

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Périmètre Château de Gartempe	INSEE 088	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église Saint-Silvain : chœur, chapelle nord et porte à accolade nord	Inv MH - inscription le 09/03/1927	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de sous la faye	Arrêté préfectoral de DUP du 27/12/2011	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne Eguzon - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845 - application du décret n° 2021-1772	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
		du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Scierie mécanique – Place de l'Eglise	Base CASIAS	
Assainissement - Bourg-Monteillard - Filtres plantés de roseaux	Conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	

## Commune du Saint-Sulpice-le-Guérétois

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Guéret		Commune de Gueret
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale De Saint-Sulpice-Le-Guérétois		
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Portail de l'église de Saint-Sulpice	Inv MH - inscription le 22/07/1925	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Banassat	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Banassat 1 aval	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de	Banassat 2 gauche	Arrêté préfectoral de DUP du	Agence régionale de santé 28, avenue

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
l'instauration de périmètres de protection des eaux potables		02/03/2009	d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Banassat 3 droit	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Banassat 4	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cherpelat 1	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cherpelat 2	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage du roudeau	Arrêté préfectoral de DUP du 04/02/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	De pierres civieres et des coussieres 1,2 et 3	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les betouilles	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les coussieres basses	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les coussieres hautes	Arrêté préfectoral de DUP du 02/03/2009	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 14	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 15	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 19	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 21	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 22	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 23	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Maupuy aile nord est 28	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n°69-7 du 3 janvier 1969			
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D47	Délibération du 22/08/1884	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D63	Délibération du 22/08/1884	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
			Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Guéret - Châtelus le Marcheix - St Marc		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
PM2 - Installations classées	Lagunes St Sulpice Le Guérétois	Arrêté préfectoral de 2009	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1	Marais du Chancelier		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Foret De Chabrière		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	La Bussière	Arrêté du 21/03/2011	St-Sulpice Le-Guérétois
Permis d'aménager	Eco Quartier	Arrêté du 29/07/2020	St-Sulpice Le-Guérétois
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 100m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	État
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de la Ribière (abandon)  Cavité de Veillères (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	Cavité de Pissaloux (abandon) Cavité du Bourg (abandon) Cavité du Maupuy (abandon)		
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Usine à bitume du Maupuy Station service – route nationale 145 Constructions métalliques et serrurerie – 3 Chemin des Granges Station service du relais des Charmilles – Route nationale 145 Dépôt de lubrifiants – Lieu dit Magerot Atelier de construction mécanique – Lieu dit Le Monteil Fabrique de textile – Site du Maupuy	Base CASIAS	
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1571 du 17 septembre 1999	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : COLAS Sud-Ouest – Lieu Dit Les Charmilles		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Assainissement - Le Bourg - filtres plantés de roseaux	Conforme au DERU 2023 Pas d'observation	DERU 2023	
Assainissement - Banassat - Filtre à sable	Conforme au DERU 2023 Pas d'observation		

## Commune du Saint Vaury

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Saint-Vaury		Commune de St Vaury
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Saint-Julien-de-Brioude et Saint-Vaury et son d'assiette, parcelle n° 89	In MH - inscription le 07/10/2004	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Site du Mont Bernage dit « Puy des Trois Cornes » (parcelles n° 386, section A du cadastre)	Arrêté ministériel du 22/05/1943	DREAL Nouvelle Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage le Peyroux	Arrêté préfectoral de DUP du 04/02/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de jarissou 1,2,3,4 et 5	Arrêté préfectoral de DUP du 24/07/2013	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de saint valéry	Arrêté préfectoral de DUP du 04/02/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage du roudeau	Arrêté préfectoral de DUP du 04/02/2015	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Forage f3 de roches	Arrêté préfectoral de DUP du 16/09/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le roudeau 1	Arrêté préfectoral de DUP du 14/04/1954	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villevivaud	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villevivaud 1	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Villevivaud 2	Arrêté préfectoral de DUP du 25/04/2000	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n°69-7 du 3 janvier 1969			
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D22	Délibération du 20/08/1879	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D22, D63	Délibération du 08/02/1882	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D76	Délibération du 09/05/1939	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne Eguzon - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Plan paysage			Communauté D'agglomération Du Grand Guéret
Permis d'aménager	La Magnane	Arrêté du 12/04/2013	St-Vaury
Permis d'aménager	Les trois sources	Arrêté du 11/01/2023	St-Vaury
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 100m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Etat
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Dépôt de liquides inflammables – Route nationale 145 Dépôt de liquides inflammables – 48	Base CASIAS	

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	avenue de la Marche Stockage déchets industriels – zone d’activités La Jarrige Fabrique de charbon de bois – La Jarrige Atelier de carrosserie peinture – lieu dit La Bonne idée		
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1571 du 17 septembre 1999	
Assainissement	Boue activée 2015 1400 EH non conforme diagnostic assainissement de 2011		
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	4 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : - BOUCHARDY MARC CHRISTOPHE – St Martin - DUPRE assainissement SARL – La Jarrige - EVOLIS 23 – Route de Saint-Martin - GAEC GITBEL_TISON – La Vilaine		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l’emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Assainissement - Bourg et ZA La Jarrige - Boue activée	Non conforme au DERU 2023 Charge hydraulique supérieure à la capacité de la STEU depuis plusieurs années / Performances locales Non-Conforme en DCO et Phosphore / En attente de travaux sur réseau  Diagnostic à réaliser, La production annuelle de boues n'est pas précisée dans les informations de suivi de l'ouvrage de traitement. Cet élément est à indiquer chaque année même s'il n'y a pas d'évacuation.	DERU 2023	

# Commune de Saint-Victor-en-Marche

## 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église Saint-Victor	Inv MH - inscription le 16/12/1936	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC2 – Servitude de protection des sites et des monuments naturels	Site de la Vallée de la Gartempe	Site inscrit - Arrêté ministériel du 05/05/1983	DREAL Nouvelle Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry - Boite 55 - 33090 Bordeaux cedex
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais 1	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Beauvais 2	Arrêté préfectoral de DUP du 03/10/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de	Captage de montpeyroux	Arrêté préfectoral de DUP du	Agence régionale de santé 28, avenue

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
l'instauration de périmètres de protection des eaux potables		27/12/2011	d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Captage de sous la faye	Arrêté préfectoral de DUP du 27/12/2011	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le montmory	Arrêté préfectoral de DUP du 05/08/1999	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D52, D76a2	Délibération du 08/04/1891	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Guéret - Châtelus le Marcheix - St Marc		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Ligne Eguzon - La Mole		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Plan paysage			Communauté d'agglomération Du Grand Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de Villedary (abandon)  Cavité du Queroy (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Ateliers d'impression textile Fabrique de fermetures en pvc et aluminium, travail des matériaux	Base CASIAS	

## Commune de Saint-Yrieix-les-Bois

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt domaniale de Saint-Yrieix-Les-Bois		
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le chiroux 2 aval	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le chiroux 2aval	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le chiroux amont	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le chiroux amont (retenue b1)	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le maspommier 2 int (bas)	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Le petit tigoulet	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les sechauds 1	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les sechauds 2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Saint yrieix 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Tigoulet 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 11/02/2003	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D52	Délibération du 28/10/1943	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères – centre bourg Atelier de réparation d'appareil radio électrique – lieu dit Le Bourg	Base CASIAS	
Assainissement - La Charse (Lagunage naturel)	non conforme au DERU 2023 La vétusté des ouvrages ne permet pas le traitement des eaux usées avant leur rejet vers le milieu naturel ; des travaux doivent être engagés tels que la remise en état des équipements (poste de relevage, commandes électriques, moines...) et la régulation des ragondins.  Curage des lagunes en 2024	DERU 2023	
Assainissement - Les 4 Chemins -	Conforme au DERU 2023		

<b>Éléments</b>	<b>Natures</b>	<b>Actes de référence</b>	<b>Gestionnaires</b>
Lagunage naturel	Curage des lagunes en 2024		
Assainissement - La Faye Chaumeix - Filtre à sable	Conforme au DERU 2023 pas d'observation		

## Commune de Sainte-Feyre

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Sainte-Feyre		Commune de Ste Feyre
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt de la M.G.E.N. De Sainte-Feyre		Mgen Ste Feyre
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Oppidum du Puy de Gaudy, Les Bains d'en Haut, oppidum parcelles 168 et 250	inscription le 03/08/1982 ; classement MH le 23/12/1982 (au titre des immeubles)	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Oppidum du Puy de Gaudy, Les Bains d'en Haut, oppidum parcelles 163 167-169 et 170-246 et 251 section BC	inv MH le 03/08/1982 (au titre des immeubles)	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Château de Sainte-Feyre	façades et toitures et communs, allée d'accès au château et cour d'honneur, ancien tapis vert -	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
		inscription le 18/05/1967 ; les deux halls, l'escalier, le grand salon + plafond, la grande salle à manger – plafond - inscription le 22/12/1986	GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Saint-Symphorien	Inv MH - inscription le 21/10/1963	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 31	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 37	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 27	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 28	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 29	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 30	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Champegaud 1	Arrêté préfectoral de DUP du 25/01/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Champegaud 2	Arrêté préfectoral de DUP du 25/01/2005	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

<b>Servitudes d'utilité publique</b>	<b>Dénominations</b>	<b>Actes institutifs</b>	<b>Gestionnaires / Communes concernées</b>
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la mazade 1	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la mazade 1+2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Cher la mazade 2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Côte de la dame 1	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Côte de la dame 2	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les bains	Arrêté préfectoral de DUP du 24/11/2004	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n°69-7 du 3 janvier 1969			
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D3	Délibération du 02/09/1939	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D942	Délibération du 08/02/1882	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
			Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques	Route départementale D3	Délibération du 17/04/1901	Conseil départemental de la Creuse Pôle Aménagement du Territoire 14, avenue Pierre Leroux - 23011 Guéret cedex
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-05 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-06 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I3 – Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Dn100-1988-St Fiel_ Aubusson	Arrêté n°2016-020-08 du 20/01/2016	GRT gaz Pôle exploitation centre atlantique Service travaux tiers et Urbanisme 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion 16023 Angoulême Cedex PECA-URBA@grtgaz.com
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Sainte Feyre		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Sainte Feyre		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 1)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Sainte Feyre		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Sainte Feyre		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Antenne de Guéret (Guéret - Sainte Feyre - 2)		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
PM - Plan d'exposition aux risques valant plan de prévention des risques inondation (R111.3)		Arrêté préfectoral de 1985	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845  - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex
T4 – Servitude aéronautique de balisage			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T5 – Servitude aéronautique de dégagement			Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Forêt De Chabriere		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	Le Mas 1	Arrêté du 30/05/2011	Ste-Feyre
Permis d'aménager	Charsat	Arrêté du 16/06/2010	Ste-Feyre
Permis d'aménager	La Chabreyrolle	Arrêté du 25/02/2013	Ste-Feyre
Permis d'aménager	Les Bruyères	Arrêté du 11/02/2013	Ste-Feyre
Permis d'aménager	Le Mas 2	Arrêté du NA	Ste-Feyre
Permis d'aménager	Cher de LU	Arrêté du 21/02/2007	Ste-Feyre
Permis d'aménager	Cher de Lu 3	Arrêté du 08/08/2016	Ste-Feyre

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Permis d'aménager	La Villatte	Arrêté du 16/11/2021	Ste-Feyre
Permis d'aménager	La Planche	Arrêté du 28/02/2022	Ste-Feyre
Périmètre d'archéologie préventive	Puy de Gaudy Ste Feyre	Arrêté 1160-2014 modifiant l'arrêté 2012-36 du 23/02/2012	Direction régionale des affaires culturelles 54, rue Magendie, CS 41229 33074 Bordeaux
Périmètre d'archéologie préventive	Sainte-Feyre villa gallo-romaine de Meyrat	Arrêté 1160-2014 modifiant l'arrêté 2012-36 du 23/02/2012	Direction régionale des affaires culturelles 54, rue Magendie, CS 41229 33074 Bordeaux
Périmètre d'archéologie préventive	Sainte-Feyre bourg ancien et château	Arrêté 1160-2014 modifiant l'arrêté 2012-36 du 23/02/2012	Direction régionale des affaires culturelles 54, rue Magendie, CS 41229 33074 Bordeaux
Inondation	Risque inondation – document valant PPRI d’après l’article L. 562-6 du code de l’environnement	Arrêté du 07/01/1985	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone inondable	Rivière: Creuse	Atlas des zones inondables	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Risque rupture de barrage	Onde de submersion d’u barrage de catégorie A ou B – le long de la Creuse	DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Amendement Dupont	Bande inconstructible de 100m	Décret 2010-578 du 31/05/2010	Etat
Aire Géographique d’indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d’origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d’Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin Pomme du Limousin	---	<b>Institut National de l’Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Cavités souterraines	Cavité de Neuville (abandon) Aqueduc de Laspeyras (abandon)	Inventaire du BRGM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Transport de marchandises dangereuses	Risque	Liste DDRM	Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Anciens sites industriels	Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables – route de Montluçon Dépôt de peinture – route du CMC Station service – lieu Le Verger Atelier de réparations de machines agricoles – Route nationale 145 Garage – lieu dit Le Champ Blanc Dépôt de liquides inflammables – Route nationale 145 Dépôt de liquides inflammables station service – lieu dit Le Champ Blanc Dépôt de liquides inflammables – Lieu dit Les Bains Dépôt de liquides inflammables – Route nationale 145 Atelier de stockage de pièces et réparation agricole – Le Verger	Base CASIAS	
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1571 et n°99-1572 du 17 septembre 1999	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET - Chabrières		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret  <b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret  <b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret

## Commune de La Saunière

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Château du Théret	Façades et toitures : inv MH inscription le 22/10/1965	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise de la Nativité de la Très-Sainte-Vierge	classement MH le 27/01/1933 et 12/04/1939	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
AC1 – Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Fontaine du 17 <sup>ème</sup> siècle dans la cour du château du Théret	Inv MH : classement le 12/01/1931	Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine 14, avenue Louis Laroche 23000 GUERET
T1 – servitude grevant les propriétés riveraines des voies ferrées		Loi du 15 juillet 1845 - application du décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire permettant l'application des dispositions de l'ordonnance 2021-444 du 15 avril 2021 et de la fiche synthétisant la servitude dite « T1 » s'appliquant sur les	SNCF Immobilier Pôle Valorisation et Logement 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 Bordeaux cedex

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
		propriétés riveraines du domaine public ferroviaire.	
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Éléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc d'Auvergne Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Décharge d'ordures ménagères – centre bourg	Base CASIAS	
Bruit lié aux infrastructures des transports terrestres		Arrêté n°99-1572 du 17 septembre 1999	
Assainissement - Route de Guéret (disques biologiques)	Conforme au DERU 2023 pas d'observation	DERU 2023	
Assainissement - Le Méry (Filtres plantés de roseaux)			

## Commune de Savennes

### 1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pour rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Guéret		Commune de Gueret
A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt communale de Savennes		Commune Savennes
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 31	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant bois 37	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 27	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 28	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 29	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Badant champs 30	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Les six tilleuls 24	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 25	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET

Servitudes d'utilité publique	Dénominations	Actes institutifs	Gestionnaires / Communes concernées
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 26	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 26 c	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Pre du garde 38	Arrêté préfectoral de DUP du 15/11/2001	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
AS1 – Servitude relevant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Prise d'eau gartempe	Arrêté préfectoral de DUP du 22/10/2014	Agence régionale de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 23 006 GUERET
I4 – Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Bonnat - Guéret - Peyrat le Chateau		RTE - Centre Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses – BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 Maintenance : Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest- 5 rue Lavoisier -15005 Aurillac CEDEX
T7 – servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Zone située à l'extérieur des zones de dégagement situées autour des aéroports et aérodromes	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA / SO - Aéroport de Blagnac - TSA 85 002 33688 Mérignac Cedex

## 2 - Autres éléments de contexte à prendre en compte

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
Risque « Radon »	Zone 3 : zone à potentiel radon significatif	Arrêté interministériel du 27 juin 2018	<b>Source</b> : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  <b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Risque sismique	Zone 2 (niveau faible)	Article D. 563-8-1 du code de l'environnement	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Retrait-gonflement des sols argileux	Zone 2 (niveau modéré)	Arrêté du 20 juillet 2020	<b>Direction départementale des territoires</b> Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret
Natura 2000 : zone spéciale de conservation	Vallée de la Gartempe et affluents	Arrêté ministériel du 13/04/2007	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Direction de l'Environnement Site de Limoges 27, boulevard de la Corderie 87000 Limoges
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Foret De Chabriere		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2	Vallée De La Gartempe Sur L'Ensemble De Son Cours		Direction départementale des territoires Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret
Permis d'aménager	L'or du pont	Arrêté du 03/05/2011	Savennes
Aire Géographique d'indications Géographiques Protégées (IGP) et Aire d'origine contrôlée	Agneau du Limousin Porc du Limousin Veau du Limousin	---	<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b> Délégation Territoriale Auvergne Limousin 14, Avenue du Garric 15000 Aurillac
Anciens sites industriels	Atelier de serrurerie – lieu dit Badant Dépôt de carcasses de voitures	Base CASIAS	
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	1 ICPE agricoles ou industrielles sont recensées (non Seveso) : SCEA            DU            BOIS            DU		<b>Préfecture de la Creuse</b> 4, place Louis Lacrocq – 23 000 Guéret

Eléments	Natures	Actes de référence	Gestionnaires
	CHER_GROSSHENNY – Bois du Cher		<p><b>Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations</b> 1, place Varillas - 23007 Guéret</p> <p><b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle – Aquitaine</b> Unité départementale de la Creuse Cité administrative - BP 147 – 23 003 Guéret</p>
Assainissement - Bourg - Filtre planté de roseaux avec bac dégraisseur en amont	Conforme au DERU 2023		
Assainissement - Badant	Ce système d'assainissement n'est pas répertorié dans la base de données réglementaires ministérielle. Un dossier descriptif des ouvrages doit-être fourni à la DDT afin d'effectuer une régularisation administrative du système de traitement.	DERU 2023	

## **AUTRES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ÉLABORATION DU PLUi**

**Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET DE Nouvelle Aquitaine) :**

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/sraddet-quelle-nouvelle-aquitaine-en-2030>

**Le projet régional de l'agriculture durable :**

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/le-PRAD-en-ALPC>

**Le programme régional de la forêt et du bois :**

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et,808>

**Le dossier départemental des risques majeurs :**

<https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Les-risques-majeurs/Le-Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-D.D.R.M>

**Le plan particulier pour la Creuse :**

<https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance-et-Plan-Particulier-pour-la-Creuse/Le-Plan-Particulier-pour-la-Creuse-pour-revitaliser-le-departement/Plan-Particulier-pour-la-Creuse>